Mis en ligne le 8 juillet 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250707-10-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 07-07-2025
Publication le : 07-07-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 3 juillet 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 27 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Clotilde BERTHIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Brahim SAADI, Monsieur Alain FERNANDEZ donnant pouvoir à Monsieur René MARTIN, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Monsieur Frank PRESUMEY, Monsieur Eric GLENAT donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Pascale LUBIN est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-4.2-084

Modification de l'indice de rémunération de deux postes en accroissement saisonnier d'activité dont la création a été approuvée par la délibération n° 2024-4.2-185 du Conseil municipal du 28 novembre 2024

Monsieur le Maire rappelle :

Lors de sa séance du 28 novembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la création de vingt et un postes en accroissement saisonnier d'activité pour le fonctionnement de la piscine municipale pour l'année 2025.

Il précise que compte-tenu des difficultés de recrutement et des profils des Maitres-Nageurs retenus, il convient d'ajuster l'indice de rémunération afin d'assurer l'ouverture de la piscine municipale.

Le Maire propose à l'assemblée la modification de l'indice de rémunération de deux postes de Maitre-Nageur-Sauveteur à temps complet, comme suit :

Emploi	Nombre de postes	Grade	Temps de travail	Indice majoré de rémunération
Maitre-Nageur-Sauveteur	2	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	35h	513

Aussi,

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20250707-10-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2025

Publication le : 07-07-2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2024-4.2-185 du Conseil municipal du 28 novembre 2024 ayant pour objet : Création de postes en accroissement saisonnier d'activité,

Le Conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte** la modification de l'indice de rémunération de deux postes en accroissement saisonnier d'activité telle que décrite dans le tableau ci-dessus,
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de la Commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 4 juillet 2025
Le Maire

